

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 14 mars 2023

Délibération n°11 - 2023 relative à la modification des statuts de l'URCA

Vu l'article L711-7 du code l'éducation,

Vu l'avis favorable de la commission des statuts en date du 27 février 2023,

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve la modification des statuts de l'URCA relative à la création d'un article sur le centre du don de corps.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation



Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON

Document en annexe au présent extrait : Statuts de l'URCA

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 16/03/23

Document mis en ligne le : 16/03/23